



Saint Agnan mon village en Morvan

N°3 (septembre/octobre 2020)

[47° 19' 09" nord, 4° 05' 45" est](#)



Au sommaire :

- Le mot du Maire
 - Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
 - La vie de la commune
 - Les Infos pratiques
-

EDITORIAL

Bonjour à tous(es),

Calé sur les réunions du Conseil Municipal, ce journal est une fois de plus l'occasion de vous informer sur la vie de notre village. Ce troisième numéro abordera des thèmes différents, mais toujours axés sur nos actions au service de la commune.

Bonne lecture et une fois encore, je vous demande de rester prudents, respecter les règles du confinement et les gestes barrières (se protéger, c'est aussi protéger les autres, ses proches et les soignants).

Votre Maire Georges Flecq

P. S : des masques et des attestations de déplacement sont disponibles en Mairie les mercredis matins et samedis matins.

La réunion du Conseil Municipal du vendredi 16 octobre :

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le vendredi 16 octobre 2020 à 18h00 en mairie de Saint-Agnan en Morvan dans le respect des gestes barrières a délibéré sur les points à l'ordre du jour.

Conseillers municipaux en exercice : 11

Présents : 10

Absents : 1 Maud Martin, n'ayant pas donné de pouvoir.

Président de séance : Georges Flecq.

Secrétaire de séance : Bernard Jeunet.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a déroulé l'ordre du jour.

1- Le procès-verbal de la séance du 29 juillet 2020 est **approuvé à l'unanimité.**

1- Rectification des affectations de Résultat 2019 et décision de modification du Budget Primitif 2020 :

A cause d'un excédent budgétaire concernant la ligne traitant d'une facture d'eau à destination du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Terre Plaine, l'affectation de résultat 2019 a fait l'objet de trois décisions modificatives, savoir :

a) Excédent Investissement (Recette) reporté : 116 002,26 €

b) Excédent Fonctionnement (Recette) reporté : 10 707,24 €

c) - Virement à la section d'Investissement (Dépenses) : - 60 000,00 €

- Virement à la section de Fonctionnement (Recettes): - 60 000,00 €

Le Conseil Municipal a **approuvé ces décisions modificatives à l'unanimité.**

1- Décision de ne pas transférer à la Communauté de Communes les pouvoirs de Police Spéciale réservée au Maire

Le Conseil **décide à l'unanimité** de ne pas transférer à la COM/COM les pouvoirs suivants :

- Pouvoir de Police en matière de voirie
- Pouvoir de Police en matière d'assainissement collectif
- Pouvoir de Police en matière de collecte des déchets
- Pouvoir de Police relative aux aires d'accueil des gens du voyage
- Pouvoir de Police en matière d'habitat

1- Vote d'une minorité de blocage pour le transfert de la compétence PLUI

La loi ALUR (Loi d'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) prévoit un transfert automatique de la compétence urbanisme aux intercommunalités au 1er Janvier 2021.

Toutefois les communes ont la possibilité de la conserver en créant une minorité de blocage.

Pour ce faire il est nécessaire qu'au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y oppose entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020.

Le Conseil Municipal **a décidé à l'unanimité** de conserver la compétence urbanisme.

1- Désignation d'un délégué à l'agence technique départementale(ATD) Nièvre Ingénierie.

Cette entité qui est le service instructeur pour les permis de construire comme la DDT est le service instructeur du Préfet, tient ses Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire le 5 Novembre prochain.

Dans la mesure où seules pourront voter les communes qui auront transmis leur délibération mentionnant le nom de leur délégué, le Conseil Municipal a **désigné à l'unanimité Michel Loison qui a accepté cette mission.**

Copie de la délibération prise en conséquence sera donc transmise en temps utile à l' ATD Nièvre Ingénierie.

2- Tenue ou non du repas des Anciens en raison de la COVID 19-
Solution de substitution :

Après discussion sur un éventuel report de ce repas et compte tenu de la grande incertitude de l'avenir induite par la situation sanitaire du pays, il est décidé à regret et à l'unanimité d'annuler ce rassemblement des séniors.

Il est cependant acté de remplacer le repas par un colis dont bénéficieront les Anciens à partir de 70 ans. (9 voix pour et 1 abstention).

3- Modification du nom de la commune de Saint-Agnan qui deviendrait
Saint-Agnan-en-Morvan

Cette résolution qui est le préalable à la constitution du dossier **est approuvée à l'unanimité.**

4- Création d'un site internet pour la commune de Saint-Agnan : 1568€

La Commune ne disposant pas de site internet, le Conseil Municipal **en décide la création à l'unanimité** (les gestionnaires après formation par le concepteur seront Orane Profit et Bernard Jeunet).

5- Achat de deux radiateurs et d'un sèche-serviettes soufflant dans la
maison des Amands : 3506,03€

Le système de chauffage par granulés étant insuffisant, les conseillers **donnent à l'unanimité leur accord** pour la réalisation du devis par l'entreprise Girard de Saulieu.

6- Travaux de la Mairie et de ses annexes

Conservation des persiennes en bois existantes (économie)

Appel à la société Euronet pour décapage et peinture des persiennes (économies : 1573€)

Dépose du bardage du garage (futur silo à granulés) par Patrick Maréchal et Luc Pélissier (économies : 720€).

Appel à un nouveau prestataire pour la fourniture du nouveau bardage pour un coût d'environ 500 € TTC.

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** ces décisions ainsi que les économies réalisées grâce au dévouement de Patrick Maréchal, Luc Pélissier et Julien Louette qui effectuent bénévolement ces travaux.

C'est l'occasion pour le Maire de remercier vivement l'équipe que constitue nos trois collègues auxquels il faut associer Michel Loison qui en plus de ses multiples activités n'hésite pas à s'investir.

Il faut en effet d'une manière générale, saluer la disponibilité immédiate et totalement désintéressée de chacun de nos collègues, qui dès qu'un besoin se fait sentir, à son niveau, met ses compétences à la disposition de la collectivité toute entière.

Questions diverses :

- La commission de sécurité présente le 14 Octobre au village vacances, Etablissement Recevant du Public, a ordonné plusieurs mises aux normes, sur le plan «sécurité», qui devraient être réalisées pour le mois d'avril 2021, date de réouverture prévisible.

- Suite aux pluies d'automne, les travaux de construction de la nouvelle passerelle piétonnière du tour du lac aux Michaux sont interrompus (à ce jour seuls les pieux métalliques sont installés).

- Concernant l'étang des Amands, la sénatrice de la Nièvre Madame Nadia Sologoub s'est rapprochée de Monsieur Jean de Gesnais Président de l'Association des Propriétaires d'Etangs de la Nièvre et du Morvan lequel s'est engagé à prendre en charge notre dossier pour le faire évoluer favorablement et selon ses dires en faire «un cas d'école». Affaire à suivre ...

- Après demande de rendez-vous sur place et échange de courriels pugnaces par le Maire aux représentants de la Région Bourgogne Franche Comté relatifs aux points

de ramassage scolaire, il est acquis qu'un point d'arrêt fixé aux Amands près des containers sera effectif pour la rentrée scolaire de la Toussaint pour les enfants de Madame Angélique Bernard, la nouvelle locataire de la maison des Amands en lieu et place de l'actuel point de desserte fixé arbitrairement au lieudit «le Battoir» ou encore «les Boulats» c'est-à-dire à la queue du lac !

-Il a été décidé de distribuer des masques aux enfants scolarisés

- Demande à l'Association Majaz'I, exploitant actuel du Village Vacances et à Monsieur Georges Goby, précédent locataire de la maison des Amands, de régulariser leurs factures d'eau du fait de la non résiliation des contrats antérieurs.

- Des devis sont en cours concernant le ravalement des façades et pignons du bâtiment de la Mairie et la révision de sa couverture.

- Des devis sont également en cours pour la deuxième tranche de la réfection du chemin du Bois de la Pinarde alias Chemin de la Chapelle.

Les débats étant achevés, Monsieur le Maire lève la séance à 21h15.

La vie de la commune

Après Chloé la tisanière, Magalie Moreau, sa voisine, présente les jardins de la dame du lac. :

Mon exploitation agricole est installée aux Gueniffets, où j'y cultive mes jardins à l'ancienne (en produisant par exemple des plants de salades à l'arrachis, on fait de la racine pas de la feuille!). Les variétés que nous sélectionnons sont elles aussi dites anciennes.

L'horticulture consiste surtout à produire des plants de légumes, des vivaces, des aromates et, pour nous, quelques arbres fruitiers éligibles à la subvention régionale des vergers conservatoires.

Nous produisons nos propres graines...

Pour les amateurs de tomates nous reconduisons chaque année entre 50 et 70 variétés, toutes couleurs et saveurs, seulement les meilleures, le jardinier est le goûteur! Vous pouvez nous visiter à la serre ou sur le marché de Saulieu le samedi et aussi à Saint-Agnan lors de nos prochains marchés estivaux en 2021. A chacun faisant la demande j'enverrai une liste de nos productions .Tel :09 88 28 14 43.

magalie.moreau6@orange.fr



Reprise des travaux sur la passerelle des Michaux

Suite à une réunion de chantier du 01/09/2020 visant au redémarrage des travaux dans le cadre du marché de sentiers de tours des lacs les précisions ont été données par Monsieur Patrick Schwirtz de l'ONF.

« Depuis le début du chantier le niveau du lac n'a fait que remonter pour atteindre deux pics au cours de l'année (520,67 le 28/12/2019 et 520,62 le 10/03/2020) Sur la première période le lac est resté 13 jours au-dessus de la cote 520,50 et 1 à jours lors de la deuxième période. Les ordres de service des 20/12/2019 et 06/01/2020 ont suspendu les travaux sur cette période suite au niveau trop haut du lac. Frère Guillaume de l'Abbaye de La Pierre qui Vire a transmis régulièrement les relevés de niveaux afin d'anticiper la reprise qui pouvait s'envisager dès lors que le niveau se rapprochait de la cote idéale de 519,50. Au 09/09/2020 cette cote était de 519,62. Le sol au niveau de l'emplacement de la passerelle (alignement de rochers) est hors d'eau ». La réunion de chantier déclenchée par le Maire ce 09 septembre avait pour but d'apprécier la portance du sol et d'envisager la mise en place de pieux métalliques par la société Techno-Pieux. La prochaine quinzaine s'annonçait très favorable au niveau de la météo, il a été donc envisagé de reprendre les travaux seulement à compter du 28 septembre date trop tardive au goût du Maire., il est nécessaire que les platines qui recevront la structure bois seront soudées sur les pieux métalliques comme arrêté entre BBF et Tecno-Pieux. La cote au niveau de ces platines devra être au minimum à 520,70 (idéalement à 520,75) afin de réduire les impacts des flux sur le tablier en période de niveau maximum des eaux du lac.

Il est décidé qu'un seul garde-corps sera positionné côté lac.

L'intervention de Techno Pieux est prévue pour une durée maxi d'une semaine (S 40)

L'intervention de BBF+Ecoriver (structure bois + platelage + garde-corps) est prévue ensuite pour une durée de 3 à 4 semaines (S 41 à 44)

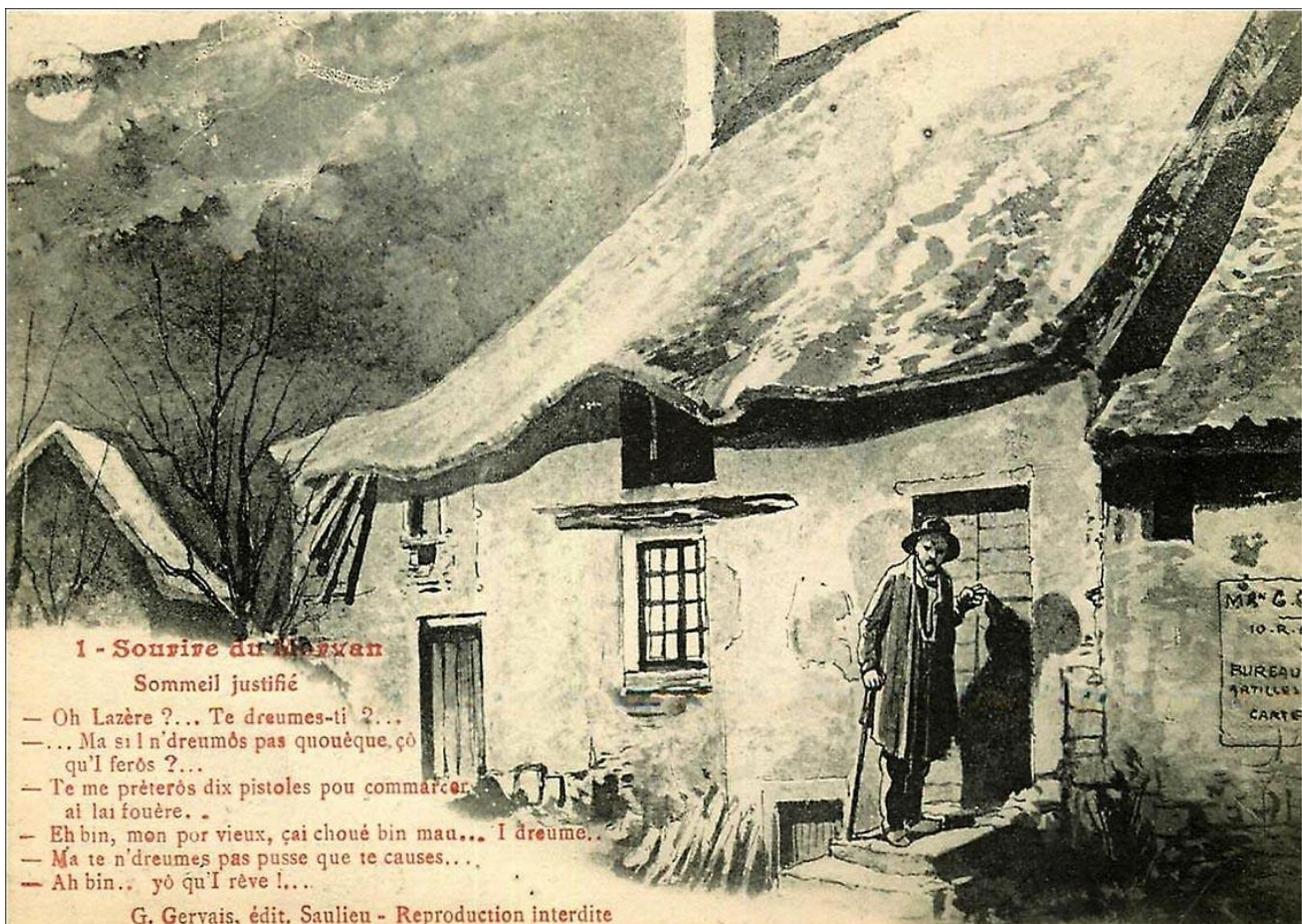
Afin de faciliter les accès au site, M.Lemée a aimablement libéré un passage sur sa propriété pour les entreprises et a pris les dispositions pour que ses vaches ne divaguent pas à proximité du lieu des travaux Il est rappelé à la Communauté de Communes Morvan le besoin de faire intervenir une équipe d'insertion pour débroussailler/élaguer les deux sentiers afin de permettre une largeur de cheminement d'au moins un mètre et de dégager la petite passerelle de toute végétation.

A l'heure où nous mettons ce journal en page, les travaux sont malheureusement interrompus, ce qui était prévisible eu égard à la date de début du chantier (28 septembre) et suite aux pluies d'automne que nous avons connues. A ce jour, aucune date de reprise des travaux. La passerelle serait-elle l'arlésienne de Saint-Agnan ?

Le patrimoine linguistique morvandiau

Le morvandiau se divise en quatre grandes variantes :

- le Sédélociens (proche des parlers de l'Auxois)
- le Morvandiau du nord-ouest (Lormes, Vézelay...) avec des influences des parlers du Centre-Val de Loire
- le Morvandiau central (Montsauche-les-Settons, Ouroux-en-Morvan, Gien-sur-Cure, Planchez, Saintégnin...)
- le Morvandiau de la montagne (Château-Chinon, Arleuf, Glux-en-Glenne, Fâchin...)



En bref

Ce 07septembre, après avoir reçu Monsieur Patrice Joly, Saint-Agnan-en-Morvan recevait Madame Nadia Sologoug Sénatrice de La Nièvre. Des échanges fructueux ont eu lieu, notamment sur les dossiers de l'étang des Amands...



Election des délégués communaux qui siègeront au bureau du Comité Syndical du Parc Naturel Régional du Morvan.

Le mardi 08 septembre, les 133 représentants des Communes ayant approuvé la charte du PNRM se sont réunis à Arleuf.

Après une longue présentation de l'activité du Parc, son fonctionnement, son rôle et ses objectifs, le Directeur Monsieur Jean Philippe Caumont a fait procéder au vote électronique afin d'élire les 21 délégués communaux qui siègeront au bureau en compagnie de 5 représentants de la région Bourgogne Franche Comté, de 4 conseillers départementaux de la Nièvre, de 2 conseillers départementaux pour chacun des 3 autres départements et de 11 délégués intercommunaux

. Le bureau s'est réuni le 24 septembre pour élire son président et ses vices présidents. Le Syndicat mixte est présidé par M. Sylvain MATHIEU, qui est également vice-président du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté. Il est entouré de quatre vice-présidents :
M. Christian GUYOT, 1^{er} vice-président, président de la commission « dialogue territorial », maire de Saint-Père (Yonne)
M. Jean-Claude NOUALLET, 2^e vice-président du Parc, président de la commission « transitions », maire d'Anost (Saône-et-Loire).
M^{me} Jocelyne GUÉRIN, 3^e vice-présidente du Parc, présidente de la commission « attractivité », conseillère départementale du canton de Luzy et maire de Luzy (Nièvre).
M. Cyril BRULÉ, 4^e vice-président du Parc, président de la commission « patrimoines » du Parc naturel régional du Morvan, conseiller municipal de Villiers-en-Morvan (Côte-d'Or)

A noter que cette année 17 communes font leur entrée dont 5 nivernaises passant ainsi de 64 en 1970 à 133 en 2020, la Nièvre étant

le département le plus représenté avec 55 communes membres et 2 villes partenaires(Chatillon-en-Bazois et Corbigny),elles sont accompagnées de 9 Communes de Saône et Loire et 3 de l'Yonne.

Pour information, la charte du Parc 2020/2035 est un projet politique avec des programmes d'actions définis par 4 grands axes :

*

1. Consolider le contrat social d'un bien commun :le Morvan :

Volonté d'éduquer, sensibiliser et former les enfants à travers le dispositif «les écoles en Morvan » et le grand public avec des animations.

2. Conforter le Morvan, territoire à haute valeur patrimoniale, entre Nature et Culture :

Une réflexion va être engagée sur l'écomusée du Morvan qui a accueilli 39000 personnes en 2019 sur tous ses sites.

3. Affirmer ses différences :

L'objectif est d'affirmer son identité de moyenne montagne en développant ses savoir-faire.

4. Conduire la transition écologique :

L'une des priorités est de devenir un territoire à énergie positive.

Réunion d'information MISSION NUMERIQUE

Le mercredi 07 octobre, après une annonce de bienvenue de la part de Madame le Maire de Montsauche les Settons, la mission numérique du Pays Nivernais animée par M. Patrick Marmion en sa qualité de conseil auprès des communes et des associations fait une présentation de son activité. et propose des échanges d'idées concernant les besoins de chacun en matière de numérique. Cet organisme, offre une permanence tous les lundis matins à partir du 12 octobre au centre social de Montsauche. Des idées fortes ont été retenues telles que l'aide à la mise en place de site internet, l'utilisation d'un drone, une formation relative aux réseaux sociaux, l'agriculture et le numérique, le développement d'un point wifi indoor, la communication virtuelle entre élus et citoyens/élus et élus, l'aide aux artisans à être présents sur le web...Pour tous renseignements complémentaires

patick.marmion@nivernaismorvan.net 06 71 91 45 69

Le Point Travaux de rénovation de la Mairie :

Après les maçons, entreprise Akbayin(Marzy) place aux plaquistes, électriciens, plombiers et peintres.

Les sociétés Parthiot menuiserie(Montsauche)Rieufort, plâtrerie, isolation et peintures(Autun), Compagnie Bourguignonne d'Electricité(Etaules), Evrard plomberie, chauffage (Château Chinon) s'activent et le chantier prend tournure...peut-être un bureau et un accueil pour la fin de l'année.



Çi-dessus, le futur local chauffage dont le bardage et la porte seront réalisés bénévolement par Patrick Maréchal, Luc Pélissier et Julien Louette.

Le tri c'est l'affaire de tous





CALENDRIER 2020

Veillez à sortir vos sacs la veille au soir de la collecte

MONTSAUCHE LES SETTONS
ST BRISSON, ST AGNAN,
OUROUX (la maison, fonteny)

Horaires de la déchetterie de Montsauche-Les Settons :

01 avril au 30 septembre :
Lundi : 10h -13h / 14h - 18h
Mercredi et Vendredi: 14h - 18h
Samedi : 10h -13h / 14h - 18h

01 octobre au 31 mars :
Lundi : 10h -13h / 14h - 17h
Mercredi et Vendredi: 14h - 17h
Samedi : 10h -13h / 14h - 17h

DANS LE SAC JAUNE



Métalliques
acier et aluminium



Cartonnettes



Briques
alimentaire



Bouteilles
& Flacons plastique

REFUS
~~Barquettes plastique et polystyrène~~

Retrouvez les consignes de tri sur www.ccmorvan.com

Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
1 M	2 J	1 S	2 D	1 M	2 M	1 J	2 V	1 D	Toussaint	1 M	2 M
3 V	4 S	3 L	4 M	3 J	4 V	3 S	4 D	3 M		3 J	4 V
5 D	6 L	5 M	6 J	5 S	6 D	5 L	6 M	5 J		5 S	6 D
7 M	8 M	7 V	8 S	7 L	8 M	7 L	8 J	7 S		7 L	8 M
9 J	10 V	9 D	10 L	9 M	10 J	9 V	10 S	9 L		9 M	10 J
11 S	12 D	11 M	12 M	11 V	12 S	11 D	12 L	10 M		11 V	12 S
13 L	14 M	13 J	14 V	12 S	13 D	12 L	13 M	11 M	Armistice	12 S	13 D
15 M	16 J	15 S	16 D	14 L	15 M	14 M	15 J	13 V		14 L	15 M
17 V	18 S	17 L	18 M	15 M	16 M	15 J	16 V	15 D		16 M	17 J
19 D	20 L	19 M	20 J	17 J	18 V	17 S	18 D	17 M		17 J	18 V
21 M	22 M	21 V	22 S	18 V	19 S	18 D	19 L	18 M		18 V	19 S
23 J	24 V	23 D	24 L	19 S	20 D	19 L	20 M	19 J		19 S	20 D
25 S	26 D	25 M	26 M	20 D	21 L	20 M	21 M	20 V		20 D	21 L
27 L	28 M	27 J	28 V	21 L	22 M	21 M	22 J	21 S		21 S	22 M
29 M	30 J	28 V	29 S	22 M	23 M	22 J	23 V	22 D		22 D	23 M
31 V		30 D	31 L	23 M	24 J	23 V	24 S	23 L		23 L	24 J
				25 V	26 S	24 S	25 D	24 M		24 M	25 V
				28 L	27 D	25 D	26 L	25 M		25 M	26 S
				29 M	28 L	26 S	27 M	26 J		26 J	27 D
				30 M	29 M	27 D	28 M	27 V		27 V	28 L
					30 M	28 L	29 J	28 S		28 S	29 M
						29 M	30 V	29 D		29 D	30 M
						30 M	31 S	30 L		30 L	31 J

DECHETS NON RECYCLABLES

BIODECHETS

EMBALLAGES





Nous vous informons, que l'ancienne décharge située face au Verny des Coudres est fermée et que, ponctuellement, pour y déposer de la terre ou des gravats il y a lieu de contacter la Mairie.

Infos :

Le Conseil Municipal souhaite la bienvenue à Monsieur Jérémy Gindrey et Madame Manon Celis nouveaux habitants aux Champs de Bornoux. A noter, par ailleurs, que madame Céline Cottereau et sa fille Léa Pellen ont quitté le hameau des Gueniffets.

Orane Profit et Luc Péliissier se sont portés volontaires pour gérer les colis de Noël destinés cette année aux anciens de 70 ans et plus.

Une permanence des finances publiques est assurée dans les locaux du Centre Social des Grands Lacs du Morvan à Montsauche les Settons, tous les vendredis de 9h à 12h et de 13h30 à 16h.

AIDE AUX COURSES

Principe de ce dispositif le temps du confinement :

Public concerné :

allocataire AGIRC ARRCO à partir de 70 ans.

Dans le respect rigoureux des mesures barrières en vigueur.

Soutien ponctuel personnes fragilisées et/ou isolées face à un besoin temporaire. (Applicable également pour ceux qui ont des aides pérennes déjà en place – APA – PAP ...)

- **Aide octroyée** : 1h00 à 5h00 maximum par semaine (8 jours consécutifs), financée par l'action sociale du régime de retraite

complémentaire **Agirc- Arrco**, puis renouvelable chaque semaine à la demande

Noter : que le dispositif n'est pas réservé uniquement aux bénéficiaires du SAAD

- **Besoins concernés** : courses, pharmacie, services publics ouverts pour répondre aux besoins temporaires de cet isolement.
- **Demande et Renouvellement** : sur demande uniquement, par le service
- **Prise en charge** : temps d'intervention et frais de déplacement à 100%

Important : seul l'intervenant(e) effectue les courses, le bénéficiaire reste confiné chez lui (*Sauf pour le rdv médical qui ne peut pas être déplacé*).

Pour tous renseignements

et si vous souhaitez bénéficier de ce dispositif contacter le Saad Morvan au 03.86.84.52.76

